

COMMUNE DE CHEVERNY
(Loir-et-Cher)

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRINCIPAL - PRIMITIF 2021**

I. Le cadre de général du Budget Primitif 2021

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera diffusée sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 01 Mars 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec toujours les mêmes volontés de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.
- Recourir aux subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et la Région chaque fois qu'un projet d'investissement est éligible à des aides financières.

Cette note présente l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes pour l'année 2021. Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes servant au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 1 462 635.90 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES TTC	
011 - Charges à caractère général	821 105.90 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	295 500.00 €
014 – Atténuations de produits	10 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	219 000.00 €
66 – Charges financières	17 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	12 000.00 €
Total dépenses réelles	1 374 605.90 €
68 – Dotations amortissements et provisions	8 932.49 €
023 Virement à la section d'investissement	79 097.51 €
Total dépenses de fonctionnement	1 462 635.90 €

Concernant les chapitres

011 – Charges à caractère général

Ce chapitre intitulé charges générales regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement, la réparation des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc...)
- L'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales.
- L'entretien des véhicules, matériels de voirie.
- L'achat de diverses fournitures d'équipement.
- Fêtes cérémonies.
- Transport scolaire.
- Taxes foncières et autre impôts locaux.

012 – Charges de personnel et frais assimilés

C'est un chapitre qui regroupe toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 5 agents :

- 3 temps plein.
- 2 à temps non complet. Parmi ces deux agents, un agent pluri-communal assure des missions administratives et techniques. Un agent contractuel va être recruté pour une durée de 6 mois dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour la période printemps – été.

La masse salariale augmente légèrement en raison :

- d'une revalorisation indiciaire liée au dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) qui s'applique à l'ensemble des personnels administratifs et techniques de la collectivité.
- d'avancement d'échelon et de changement de grade.
- le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du dispositif d'Etat « France Relance » pour faciliter l'inclusion numérique sur le territoire national. Sa rémunération est prise en charge intégralement par l'Etat.

014 – Atténuation de produits

L'atténuation de produits correspond au reversement d'une part du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales) attribuée par l'Etat à la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys ». AGGLOPOLYS bénéficiaire de ce fonds de péréquation le redistribue en partie à l'ensemble des communes constituant la communauté d'agglomération.

065 – Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions au fonds de compensation des charges territoriales.
- aux forfaits scolaires versés aux établissements privés et publics scolaires de maternelles et de primaires recevant les enfants Chevernois, la collectivité ne disposant pas sur son territoire d'écoles.
- à la participation de la commune au tarif de la cantine scolaire. Une augmentation de la prise en charge commune de 0.40 € a été décidée. La participation passe de 2.82 € à 3.22 €. Elle rejoint ainsi le niveau de celle de la collectivité de Cour-Cheverny.
- au RAM (Réseau Assistants Maternels).
- au versement des indemnités et cotisations des élus.
- aux versement de subventions de fonctionnement aux associations communales et intercommunales (Cheverny /Cour-Cheverny).

066 – Charges financières

Elles portent sur le remboursement des intérêts de la dette en légère baisse en 2021.

c) – recettes de fonctionnement

Les recettes attendues de fonctionnement sont estimées pour l'année 2021 à 664 996 €. Elles sont majorées par l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement s'élevant à 797 639.90 €. Ce qui porte le montant de recettes prévisionnel à 1 462 635.90 €.

d) – les recettes de fonctionnement

RECETTES TTC	
70 – Produits des services, domaine et vente	10 996.00 €
73 – Impôts et taxes	368 000.00 €
74 – Dotations, subventions et participations	201 000.00 €
75 – Revenus des immeubles	85 000.00 €
Total recettes réelles	664 996.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	797 639.90€
Total recettes de fonctionnement	1 462 635.90 €

Concernant les chapitres

070 – Produits des services, domaine et vente

Ces recettes proviennent de la redevance d'occupation du domaine public, de la participation des familles au transport scolaire, du remboursement de la taxe d'ordure ménagères dû par les locataires des logements communaux.

073 – Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- La fiscalité locale : le produit attendu est estimé à 301 000.00 €.
- L'attribution de compensation provenant de la communauté d'agglomération Agglopolys est maintenue dans son niveau.
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).
- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté d'agglomération Agglopolys.

074 – Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

075 – Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes provenant :

- de la location d'immeubles communaux (salle des fêtes) .
- des loyers issus de la location de commerces, de la maison de santé, de maisons et d'appartements communaux.

e) – La fiscalité directe locale

Elle se compose de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti. La taxe d'habitation sur les résidences principales, quant à elle, est affectée à l'Etat. Sa disparition progressive pour les résidences principales se terminera en 2023. Elle fait l'objet d'une compensation auprès des communes. En 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes. Ce transfert vise à compenser, en majeure partie, aux communes la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La collectivité a fixé comme suit le taux des taxes directes locales :

Taxe foncière sur le bâti : 40.80 % (composé 16.40 % du taux de la commune resté inchangé depuis maintenant 36 ans, auquel s'ajoute le taux du Conseil Départemental de 24.40 % qui a fait l'objet d'un transfert vers les communes).

- Taxe foncière sur le non bâti : 36.20 %.

III – LA SECTION INVESTISSEMENT

a) - Généralités

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique une récurrence dans les charges et recettes, la section d'investissement comprend des projets communaux impactant le patrimoine communal. L'investissement a pour objectif la conservation, la valorisation du patrimoine communal.

b) – Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 547 456.08 €. Elles concernent principalement :

- Voirie
 - Des travaux paysagers et de signalisation restant à réaliser sur la voie verte créée en 2020 en bordure de la Route de Romorantin (ancienne route départementale) délimitant la commune de Cheverny et celle de Cour-Cheverny.
 - La création définitive d'un mini giratoire au Pont de Baignon situé à l'intersection de l'Avenue du Château et de la Route de Romorantin (ancienne Route Départementale) Actuellement, un mini giratoire provisoire en peinture de couleur jaune a été réalisé à titre de test.
 - Des travaux de voirie. Les voies de la Route de Fougères, de Troussay, vont faire l'objet d'une réfection.
- Bâtiments communaux
 - L'achat d'une maison située dans le Centre Bourg.
 - Eglise : installation d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.
 - Kiosque place de l'église : émoissage de la toiture et remplacement de tuiles.
 - Boulangerie : émoissage de la toiture et remplacement de tuiles.
 - Restaurant la Cour aux Crêpes : remplacement fenêtres et portes.
 - Logement communal, 38 Avenue du Château : travaux de plomberie
- Mairie
 - Mise aux normes de l'éclairage (partie secrétariat)
 - Achat ordinateur portable.
 - Remplacement d'un ordinateur fixe.
 - Modification du réseau téléphonique.
 - Achat d'un destructeur de papier.
 - Achat d'un défibrillateur.
- Services techniques
 - Achat d'une épareuse.
 - Achat d'une tondeuse tractée.
 - Achat d'un nettoyeur thermique.

A ces dépenses réelles d'équipement dont les montants figurent dans le tableau ci-après s'ajoutent :

- le déficit d'investissement cumulé (intitulé solde négatif d'exécution reporté).
- le remboursement en capital de la dette (compte 16).
- le versement de dotations au profit du budget annexe portant sur l'aménagement du secteur sud-est « La Puce ».
- des travaux non encore terminés de la voie verte située en bordure de la Route de Romorantin.
- un montant de dépenses éventuelles d'imprévus.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

DEPENSES TTC	
21 – immobilisations corporelles	218 161.00 €
23 – immobilisation en cours	94 300.00 €
Total dépenses d'équipement	312 461.00 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	57 500.00 €
Restes à réaliser	18 991.85 €
Solde négatif d'exécution reporté	965 803.23 €
Total dépenses d'investissement	1 547 456.08 €

c) – Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- de subventions obtenues au titre de l'exercice 2020, mais non encore versées au profit des travaux de réhabilitation du logement locatif communal situé 2 Rue de l'Argonne et des travaux relatifs à la création de la voie verte située en bordure de la Route de Romorantin (ancienne route départementale). L'ensemble de ces subventions, non encore perçues, représente un montant de restes à réaliser de 226 598.40 €.
- de subventions sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental dans le cadre de plans de relance. Elles concernent les travaux du kiosque, de la boulangerie, l'installation d'une rampe d'accès à l'église, l'installation d'un nouveau réseau téléphonique à la mairie, la réalisation définitive du mini giratoire au Pont de Baignon (intersection Avenue du Château et la Route de Romorantin).
- un emprunt de 150 000 € pour l'achat prévisionnel d'une maison située 3-5 Rue du Chêne des Dames
- de subventions sollicitées pour financer l'achat de terrains et la réalisation d'infrastructures dans le secteur sud-est du centre bourg ; projet qui a fait l'objet de la création d'un budget annexe en 2020 dont la finalité est l'identification et l'évaluation du coût de revient de l'aménagement de ce secteur. Le montant des subventions attendues est évalué 275 309.00 €.
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 758 196.68 €.
- d'un virement provenant de la section de fonctionnement d'un montant de 79 097.51 €.

Les recettes sont inscrites comme suit au budget prévisionnel.

RECETTES TTC	
13 – subventions d'investissement	281 031.00 €
16 – emprunts	150 000.00 €
Total recettes équipement	431 031.00 €
10 – Dotation, fonds divers incluant l'excédent de fonctionnement capitalisé.	801 796.68 €
Total recettes financières	1 232 827.68 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	79 097.51 €
040 – opération ordre entre sections	8 932.49 €
Total recettes investissement	1 547 456.08 €